

Note DRCL

Nous venons de nous apercevoir que l'une des pages de la délibération du Conseil communautaire de la CCSud n°64/2024 du 21 juin 2024 qui vous a été précédemment adressée n'a pas été signée par le Président de la CCSud.

Nous souhaitons donc rectifier notre transmission en vous renvoyant la délibération avec toutes ses pages signées par le Président de la CCSud.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte cette nouvelle transmission qui remplace le précédent document.

